

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel officier*

### **Arrêté du 9 novembre 2016 portant placement en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ1632635A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2°) et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 17 octobre 2016,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Yoni Forest (NIGEND: 240587 - NLS: 6606134 - NID: 9949020398) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2019 inclus, en qualité d'officier de liaison au sein du département de la sécurité nucléaire du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

#### Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex.

Pendant la période définie à l'article 1<sup>er</sup>, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

#### Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD